



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**Comité Social d'Administration Local**  
**19 décembre 2023**  
*déclaration liminaire*

Monsieur le Président,

Les récents indicateurs relatifs à l'économie traduisent son essoufflement. Cet assombrissement inquiète, d'autant plus sur fonds de tensions internationales. La croissance est de plus en plus poussive, la consommation des ménages est atone, l'emploi salarié recule, le nombre de demandeurs d'emplois augmente..

Les travailleurs, toujours aux prises avec une inflation forte et un pouvoir d'achat qui a perdu du terrain en l'absence d'une hausse massive des salaires craignent légitimement des retombées douloureuses en cas d'aggravation de la dégradation actuelle.

**FO**, qui combat l'axe d'austérité budgétaire voulu par le gouvernement déploie son action syndicale et porte ses revendications sur tous les terrains pour protéger les droits des travailleurs.

Concernant la Fonction Publique, force est de constater que l'absence de perspectives salariales fige le dialogue social. Pour **FO**, 2024 ne peut être une année blanche face à la persistance d'une très forte inflation, il y a nécessité de nouvelles mesures générales portant sur les salaires et la revalorisation des carrières. **FO** rappelle à nouveau que les agents publics n'ont pas besoin de la rémunération au mérite, ils attendent par contre de véritables augmentations de salaires comme la reconnaissance de leur investissement.

A la DGFIP depuis fin septembre dernier, des négociations se sont ouvertes pour la reconnaissance de l'engagement des agents et l'évolution de leur régime indemnitaire. Pour **F.O.-DGFIP**, l'évolution de notre régime indemnitaire doit être significative pour les 94 000 agentes et agents de la DGFIP, au vu notamment de leur implication quotidienne et de ce qu'ils subissent en termes de restructurations incessantes et de suppressions massives d'emplois.

Malheureusement à ce stade, les propositions de l'administration ne sont pas à la hauteur des enjeux et quant à la prime ciblée GMBI, elle ne doit pas constituer un solde de tout compte alors que les conditions de travail continuent de se dégrader dans tous les services.

Après le tremblement de terre du printemps puis de l'été, les services font désormais face aux répliques hivernales matérialisées par la multiplication inédite des contentieux liés aux taxes d'habitation secondaires. Une fois de plus, ce sont les agents en première ligne qui font les frais des décideurs enfermés dans leurs certitudes. Quant à la prétendue régularisation sans intervention du contribuable annoncée par le Ministre dans les médias, il s'agit en réalité d'une régularisation « tout à la main » avec son lot de listing à exploiter... Dans cette affaire, rien ne

pourra effacer l'affaiblissement du service public et l'atteinte portée au professionnalisme des agents..

Concernant l'ordre du jour de ce CSAL et dans le prolongement de la Formation Spécialisée du 4 décembre dernier, nous constatons que bon nombre de mesures indispensables au fonctionnement des instances représentatives ne figurent pas dans le projet de règlement intérieur présenté en séance.

Neuf mois après le début de notre mandat, ce constat en dit long sur la mauvaise volonté de l'administration pour donner un cadre à nos instances dans une démarche concertée s'appuyant sur un dialogue social serein et constructif.

L'ordre du jour de ce CSAL évoque également le NRP avec le transfert des activités des trésoreries de Quimperlé et Concarneau vers le SGC de Rosporden et celles de la Trésorerie Amendes de Brest vers Concarneau.

Dans le prolongement de nos interventions précédentes, nous rappelons le caractère particulièrement ubuesque de cette restructuration de Brest Amendes, projet de restructuration d'autant plus incompréhensible que le secteur amende et condamnations pécuniaires, longtemps mis de côté par nos directeurs généraux successifs, semble vouloir bénéficier d'un **effet de COM** (Cadre d'Objectifs et de Moyens 2023-2027) ! Ce dernier le met en effet en exergue au travers de son objectif 2 : « *Consolider, moderniser et simplifier la gestion et le recouvrement des recettes publiques..* ».

Alors que la Trésorerie « Amende » de Brest obtient de très bons résultats au niveau de l'inter région, le projet de transfert de son siège de Brest à Concarneau ne va certainement pas participer à la consolidation de la mission !

Quant aux agents comment peuvent-ils se projeter vers un avenir professionnel au-delà du 1<sup>er</sup> septembre 2024, alors que plusieurs d'entre eux ont eu à subir dans un passé récent une, voire deux restructurations, ce qui ne fait qu'accroître leur désarroi.

Pour **F.O.- DGFIP**, les conséquences désastreuses du NRP qui ont réduit de moitié nos implantations n'en finissent plus d'impacter lourdement l'exercice des missions et les conditions de travail des agents de la DGFIP.

Monsieur le Président, nous vous demandons à nouveau de ne pas alourdir ce contexte et de prendre la bonne décision consistant à ne pas mettre en œuvre les restructurations prévues au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Nous revendiquons le maintien des Trésoreries de Brest Amendes, de Quimperlé et de Concarneau, cette revendication trouve sa pleine justification notamment au regard des enjeux que comportent les territoires concernés en termes de besoins de service public pour les populations.

Concernant votre projet de transfert du recouvrement forcé des créances des professionnels des SIE vers le PRS, **F.O.-DGFIP** rappelle que ce transfert de compétences relève d'une stratégie globale participant à une volonté d'affaiblissement et de démantèlement de ces structures.

Nous y reviendrons en séance ainsi que sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour, sur lesquels nous rappellerons toutes nos revendications.